



Membres en exercice	27
Membres présents	21
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/63

Objet : Retrait de la délibération du 8 juillet 2024 d'approbation du Plan Local d'Urbanisme

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Jérôme LABORIE, Kévin LABORDE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Delphine FERRERES VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Aurélie PACE a donné pouvoir à Elisabeth MOULY MANETAS

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Alain D'AMATO

Monsieur le Maire revient sur l'historique de la procédure d'élaboration du PLU.

Par délibération du 10 juillet 2023, le projet de PLU a été arrêté.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été sollicitées afin de rendre un avis sur ce projet puis l'enquête publique s'est déroulée du 17 avril au 17 mai 2024.

A la suite de cette enquête, Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet de PLU dans la mesure où les modifications demandées par les PPA, la MRAE et le public étaient suivies d'effet.

Le PLU a été adopté le 8 juillet 2024.

Sa transmission au contrôle de légalité a donné lieu à des avis et remarques de Monsieur le Préfet de l'Hérault, ils portent principalement sur :

- Les projections démographiques du PLU,
- L'évaluation des besoins en logement,
- La consommation d'Espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers (ENAF) nécessaire à la mise en œuvre du volet habitat du PLU,

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20241106-202463-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024

la réalisation des logements vacants,





Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20241106-202463-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024